

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE MASTIC EPOXY (COMPOSANT A)

Utilisation : Mastic de réparation

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Résine époxyde modifiée sur une base de Bisphénol A.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N°CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Produit de réaction : Bisphénol-A/ Résine epichlorhydrine résine époxyde (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	500-033-5	10-30 %	Xi, N	R36/38 R43 R51/53
Talc (sans fibre d'amiante)	14807-96-6	238-877-9	30-50 %		
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	64742-95-6	265-199-0	< 0,5 %	Xn, N	R10 R37 R65 R51/53
Bisphénol-F- résine époxyde	9003-36-5		5-10%	Xi, N	R36/38 R43 R51/53
Ether diglycidique de l'hexanédiol 1,6	16096-31-4	240-260-4	1- 5 %	Xi	R36/38 R43 R52/53
Ether de glycidyle et d'alkyle en C10-C16	68081-84-5	268-358-2	1- 5 %	Xi, N	R36/38 R43 R51/53

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau.

Sensibilisation possible par contact avec la peau

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

« Contient des composés époxydés. Suivre les consignes du fabricant »

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.

Enlever immédiatement les vêtements souillés

En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Rincer, ne pas utiliser de solvant.

Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Sur les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières écartées, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. Puis consulter immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :
En cas d'incendie, outre le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone, d'autres gaz ou vapeurs nocifs peuvent se former.

Mesures particulières de protection :
Ne pas inhaler les gaz.
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Autres recommandations :
Collecter l'eau d'incendie contaminée séparément, ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts.
Éliminer les résidus et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs. Veiller à la bonne ventilation des locaux.
Éloigner de toutes sources de feu ou d'ignition.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations/égouts, prévenir les autorités compétentes conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser avec une matière absorbante, respecter le point 8.
Évacuer en suivant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.
Refermer immédiatement après prélèvement de produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter de respirer les vapeurs.
Bien ventiler le poste de travail, aspirer localement si nécessaire.

Incendie et explosion :

Éloigner de toutes sources de feu ou d'ignition. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage :

Toujours conserver dans le récipient d'origine.
Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.
Éviter les températures inférieures à 5°C et supérieures à 40°C.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
14807-96-6	Talc (sans fibre d'amiante)	238-877-9	Valeur-limite MAK	2	mg/m3 A

En respectant les valeurs MAK et BAT, il n'y a pas de risque d'altération de la fertilité.

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Bien ventiler le local.

En cas de dépassement des valeurs seuils sur le poste de travail, la protection respiratoire est nécessaire.

Recommandation : filtre de type A, couleur brune.

Protection des mains :

Appliquer de la crème de protection.

Porter des gants de protection,

Matière préconisée : caoutchouc fluor – caoutchouc nitrile.

Respecter les recommandations du fabricant des gants relatives à leur perméabilité, leur résistance à la pénétration et les conditions particulières sur le lieu de travail.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales ou protection faciale.

Corps :

Porter une tenue de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Après manipulation, se laver les mains.

Ne pas employer de solvant pour le nettoyage de la peau.

Jeter immédiatement les résidus et déchets dans des conteneurs fermés.

Oter immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : pâteux

Couleur : blanc

Odeur : faible

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : > 200°C

Point d'éclair : > 100°C

Densité : à 20°C env. 1.8 g/cm³

Solubilité dans l'eau : insoluble.

Viscosité à 20 °C : 8 – 11 Pa.s

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Faire attention à la réaction exothermique avec les durcisseurs.

Matériaux à éviter : acides forts, bases fortes, oxydants forts.

Faire attention à l'inflammabilité du matériel.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit irrite les yeux et la peau.

Le contact avec la peau peut entraîner une sensibilisation et des réactions allergiques cutanées.

Les données toxicologiques pour ce produit ne sont pas connues.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques ne sont pas disponibles.
Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé conformément aux réglementations en vigueur.

Code de déchets / Désignation du déchet (Liste/catalogue européen des déchets)

07 02 08 autres résidus de réaction ou de distillation.

Les codes de déchets sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 3082
Désignation du produit : Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (résine époxyde)
Etiquette de danger : 9
Groupe d'emballage : III

N'est pas une matière dangereuse pour le transport routier (ADR) selon chapitre 3.4.
Quantité limitée LQ28;

Transport fluvial

AND/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 3082
Désignation du produit : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Etiquette de danger : 9
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-A, S-F
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 3082
Désignation du produit : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Etiquette de danger : 9
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Contient :

Produit de réaction :

Bisphénol-A-Epichlorhydrine résine époxyde, poids moléculaire moyen : <= 700

Ether diglycidique de l'hexanédiol 1,6

Ether de glycidyle et d'alkyle en C10-C16

Bisphénol-F résine époxyde

Etiquetage : Xi irritant

N Dangereux pour l'environnement

Phrases de risques (R) :

- R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité (S) :

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données sécurité.
S29/56 : Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte de produits dangereux ou spéciaux.

" Contient des composés époxydés. Suivre les consignes du fabricant."

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (VwVwS, Anh. 7 du 17 mai 1999).directive sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4

Consulter aussi la notice « BG Chemie » :
M 023 « Résines polyester et époxyde »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vossschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.